



Paris, le 24 Novembre 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le SULFOXAFLORE suspendu : soulagement de l'UNAF et camouflet pour les pouvoirs publics**

Ce matin, à la demande de Générations Futures, le Tribunal Administratif de Nice a décidé de suspendre les deux insecticides à base du néonicotinoïde sulfoxaflor dont l'UNAF avait révélé l'autorisation mi-octobre. C'est un profond soulagement pour l'Union Nationale de l'Apiculture Française. C'est aussi un camouflet pour l'ANSES comme pour les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique et Solidaire qui sont demeurés inactifs face à une autorisation qui contournait gravement l'interdiction législative des néonicotinoïdes.

Lundi, l'Union Nationale de l'Apiculture Française et Agir Pour l'Environnement déposeront à leur tour un recours au fond pour rendre définitive cette suspension, en annulant les deux autorisations.